

Communiqué de presse • **Formation**

Enquête auprès des jeunes diplômé-e-s 2023: les entreprises doivent assumer leur devoir de sollicitude

- > L'apprentissage de commerce reste très apprécié: 92,8% des jeunes diplômé-e-s évaluent leur formation de manière positive et se sentent bien préparé-e-s pour le marché du travail.
- > La formation en entreprise est jugée particulièrement profitable.
- > Les pratiques de certaines entreprises en matière de salaires de départ et d'heures supplémentaires ainsi que le manque de participation aux coûts des appareils de travail et du matériel scolaire restent problématiques: 51,1% des entreprises ne prennent pas en charge le coût des ordinateurs portables de leurs apprenti-e-s.

16.04.2024 – L'enquête auprès des jeunes diplômé-e-s 2023, menée par la Société suisse des employés de commerce, a révélé que l'écrasante majorité des personnes interrogées (92,8%) évaluent de manière positive la formation commerciale et se sentent bien préparées pour le marché du travail. Et ce, à juste titre: 70,7% des jeunes ont déjà trouvé un emploi à la fin de leur apprentissage de commerce. Toutefois, les pratiques de certaines entreprises en matière de salaires de départ et d'heures supplémentaires, ainsi que le manque d'implication dans la politique «Bring Your Own Device» et les frais de matériel scolaire, restent problématiques.

En Suisse, l'apprentissage de commerce est la formation de base la plus populaire, avec environ 12 500 diplômé-e-s par an. En vue d'étudier les conditions de travail pendant et après l'apprentissage, l'entrée dans la vie professionnelle et les projets d'avenir des jeunes professionnel-le-s, la Société suisse des employés de commerce mène chaque année depuis 2006 une enquête auprès des jeunes diplômé-e-s AFP et CFC de la formation initiale en entreprise (FIEn) et de la formation initiale en école (FIEc). 3879 personnes, soit près d'un tiers de l'ensemble des apprenti-e-s de commerce de Suisse, ont participé à la première vague de l'enquête en juillet 2023. Elles étaient 1165 à participer à la deuxième vague de l'enquête en novembre 2023.

Perception positive de l'apprentissage de commerce

«Au total, 92,8% des participant-e-s ont confirmé se sentir bien à très bien préparé-e-s au monde du travail grâce à la formation commerciale de base», rapporte Svenja Albrecht, chargée de projet pour la politique de formation, responsable de l'enquête de cette année. Avec 5,1 points sur un total de 6, l'entreprise est le lieu de formation le plus apprécié (cf. graphique 1). Suivent l'école avec 4,2 points et les cours interentreprises (CI) avec 3,8 points. «Cela plaide clairement en faveur de la partie entreprise de la formation et souligne le rôle des formateurs-trices professionnel-le-s et pratiques au sein de l'entreprise, qui transmettent leur enthousiasme pour le métier à la génération suivante.»

Une entrée réussie dans la vie active

L'apprentissage de commerce constitue toujours une entrée idéale dans le monde du travail: la majorité des diplômé-e-s (70,7%) exercent une activité lucrative au moment de la deuxième vague de l'enquête en novembre 2023 (cf. graphique 2). «Cela représente 4,8 points de pourcentage de plus que l'année dernière», se réjouit Svenja Albrecht. Environ 21,0% se trouvent dans une situation non lucrative après l'apprentissage, comme une formation continue, un séjour linguistique ou le service militaire. 5,2% seulement sont réellement à la recherche d'un emploi en novembre 2023.

Des salaires plus élevés pour les personnes démarrant leur carrière dans le commerce

Cette année encore, les salaires des personnes en début de carrière ont été au cœur de l'enquête. Certes, le salaire annuel médian des personnes en début de carrière a augmenté de CHF 1300.– en 2023 par rapport à l'année précédente, mais près de 20% des jeunes diplômé-e-s continuent de percevoir un salaire inférieur aux recommandations salariales minimales 2023 de la Société suisse des employés de commerce, soit CHF 54 080.– (cf. graphique 3). Compte tenu du renchérissement, ces recommandations salariales ont été revues à la hausse pour 2024, afin que les jeunes diplômé-e-s puissent compter sur une rémunération équitable. «Comme le montrent les négociations salariales actuelles, la reconnaissance passe aussi par le salaire», avertit Svenja Albrecht. «Les jeunes qui démarrent leur carrière devraient aussi être rémunéré-e-s de manière équitable pour leur travail. En ces temps de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, où les entreprises ont besoin de personnel bien formé, les jeunes diplômé-e-s peuvent négocier en toute confiance un bon salaire de départ.» Voilà pourquoi la Société suisse des employés de commerce exige désormais un salaire minimum de CHF 58 500.– pour les personnes en début de carrière.

Des pratiques problématiques en matière d'heures supplémentaires

Près de la moitié des participant-e-s indiquent devoir effectuer des heures supplémentaires hebdomadaires pendant la formation de base – en moyenne 2 heures par semaine (cf. graphique 4). Environ 10% affirment même effectuer des heures supplémentaires tous les jours. 25,1% indiquent qu'ils ou elles n'auraient pas pu accomplir leur travail sans effectuer d'heures supplémentaires. Svenja Albrecht le confirme: «Cette tendance est tout à fait inquiétante. Les heures supplémentaires répétées peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale et la réussite des apprenti-e-s.» Ainsi, 17,1% des apprenti-e-s indiquent que le fait d'effectuer des heures supplémentaires les surcharge occasionnellement et 2,8% déclarent que les heures supplémentaires représentent une charge importante. Vient s'ajouter à cela le fait qu'une proportion considérable d'apprenti-e-s – près de 6% tout de même – n'ont reçu aucune compensation à cet effet, ce qui est interdit par le droit du travail.

Politique BYOD et participation aux frais de matériel scolaire insuffisantes

Le constat que plus de 50% des apprenti-e-s ont dû payer leurs propres appareils et les apporter à l'école, sans aucun soutien financier de leur entreprise, est particulièrement consternant (cf. graphique 5). Les apprenti-e-s issu-e-s de ménages modestes sont donc singulièrement désavantagé-e-s. «Cela pose problème à plusieurs niveaux», poursuit Svenja Albrecht. «Il ne faut pas en arriver au point que des jeunes décident de renoncer à un apprentissage de commerce faute de moyens pour s'offrir un ordinateur portable conforme aux prescriptions BYOD de l'école professionnelle.» La position de la Société suisse des employés de commerce est donc parfaitement claire: si une entreprise ne peut pas mettre un appareil à la disposition de ses apprenti-e-s, elle doit prendre en charge les coûts d'acquisition correspondants.

Il en va de même pour les frais de matériel scolaire: «Les entreprises devraient non seulement prendre en charge les livres ou autres supports physiques, mais aussi soutenir les plateformes d'apprentissage numériques», déclare Svenja Albrecht. «Malheureusement, 27,6% des personnes interrogées indiquent que leur entreprise n'a jamais pris en charge le moindre matériel scolaire.»

Pour 32% des apprenti-e-s, les entreprises ont supporté une partie des coûts. Moins de la moitié des entreprises (40,5%) ont pris en charge la totalité des frais de matériel scolaire.

Les entreprises doivent assumer leur devoir de sollicitude

La Société suisse des employés de commerce estime qu'il est urgent d'agir, surtout en vue de la nouvelle réforme de l'apprentissage de commerce. L'ensemble des apprenti-e-s qui commenceront leur formation à l'été 2024 devront se présenter aux examens finaux sous la nouvelle politique BYOD. Svenja Albrecht lance un appel: «Nous demandons aux entreprises d'assumer dûment leur devoir de sollicitude: les salaires des personnes en début de carrière doivent être augmentés et les heures supplémentaires pendant l'apprentissage doivent être évitées dans la mesure du possible. Si elles ne peuvent être évitées, elles doivent impérativement être compensées ou rémunérées. Le financement du matériel scolaire et des appareils BYOD doit être assuré. C'est la seule façon de garantir que les jeunes issu-e-s de toutes les couches sociales bénéficient d'un accès équitable à l'apprentissage de commerce.» En vue de clarifier et d'améliorer la situation concernant la pratique du BYOD, la Société suisse des employés de commerce a adressé un courrier au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, en lui demandant de prendre position.

Plus d'informations sur:

secsuisse.ch/mediacorner

Autres informations • **Svenja Albrecht** • **Chargée de projet pour la politique de formation** •

T +41 44 283 45 75 • jugend@kfmv.ch

Communication • **T +41 44 283 45 13**

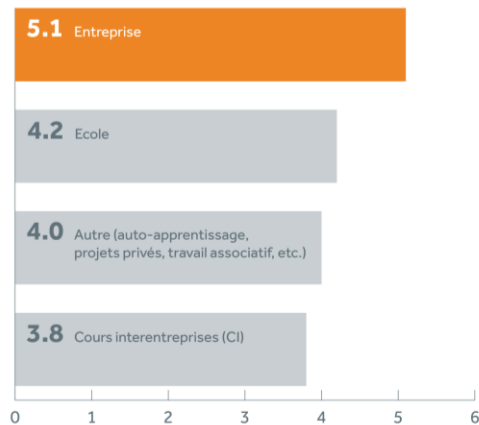
communication@secsuisse.ch

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. Riche de ses 150 ans d'histoire associative, elle est aujourd'hui la plus ancienne association d'employé-e-s encore active en Suisse. Elle soutient et renseigne ses près de 37 800 membres et ses client-e-s pour toutes les questions qui touchent à leur carrière. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employé-e-s issu-e-s du secteur bancaire et des assurances, du commerce de détail, de l'artisanat, de l'industrie, de la construction en bois, du trafic aérien et de la location de services dans le cadre d'environ 40 conventions collectives de travail et s'engage pour renforcer leur employabilité. Avec ses centres de formation et ses écoles (écoles professionnelles commerciales de base et de formation continue, la Haute école d'économie de Zurich (HWZ) et l'Institut suisse d'économie d'entreprise (SIB), elle est en mesure d'offrir à ses membres et client-e-s des formations orientées vers la pratique. En tant que responsable ou co-responsable de différents examens menant au brevet ou au diplôme fédéral, elle participe activement au développement du système de formation suisse. En savoir plus sur: secsuisse.ch.

Graphique 1 – Evaluation des lieux de formation

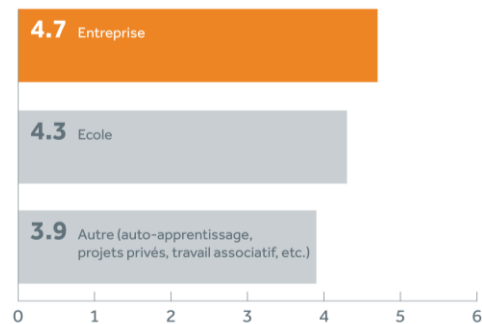
Evaluation des lieux de formation dans la formation initiale en entreprise FIEn

Sur une échelle de 1 à 6 (1 = évaluation min. et 6 = évaluation max. de la réussite de l'apprentissage)

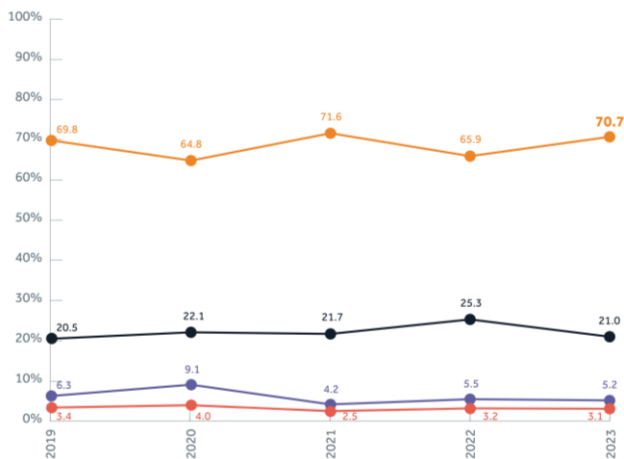


Evaluation des lieux de formation dans la formation initiale en école FIEc

Sur une échelle de 1 à 6 (1 = évaluation min. et 6 = évaluation max. de la réussite de l'apprentissage)



Graphique 2 – Activité professionnelle quatre mois suivant la fin de l'apprentissage

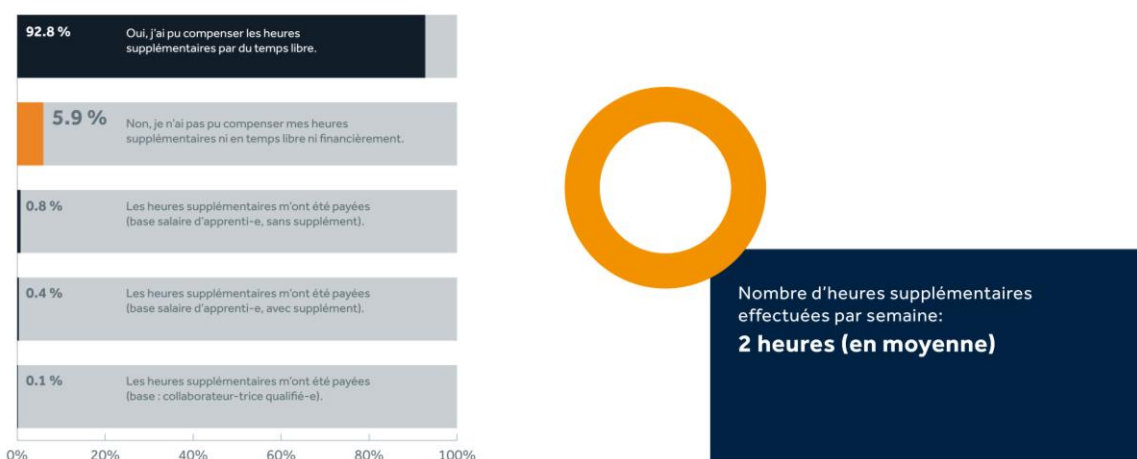


- J'ai une place de travail.
- Je ne travaille pas, mais j'ai d'autres activités (p. ex. formation continue, deuxième apprentissage, séjour linguistique, vacances prolongées, service militaire, etc.)
- Je ne travaille pas, mais je suis à la recherche d'un emploi.
- Je fais un stage.

Graphique 3 – Salaire annuel brut (médian) suite à la formation commerciale initiale par rapport aux recommandations salariales de la Société suisse des employés de commerce



Graphique 4 – Nombre et compensation des heures supplémentaires effectuées dans l’entreprise



Graphique 5 – Participation des entreprises à l'acquisition ou à l'entretien d'outils de travail électroniques (politique BYOD)

